

**CENTRES DE FORMATION DES CONDUCTEURS INFRACTIONNISTES
POUR RECONSTITUER VOTRE CAPITAL DE POINTS**

Mise à jour du 15/02/2021

Établissements	Adresse	Ville	Lieu de stage	Téléphone
C.E.S.R.	731 route de Falaise	14123 IFS	AGNEAUX/ CHERBOURG	02.31.35.16.16
COTENTIN FORMATION ROUTIERE	9 rue de l'Eglise	50700 VALOGNES	VALOGNES	02.33.03.57.32
ACTI-ROUTE	9 rue du Docteur Chevallereau	85200 FONTENAY LE COMTE	LA GLACERIE / ST LO / AVRANCHES	02 51 50 07 72
SCOP GEYSER	11 Square de Galicie – BP 90374	35203 RENNES CEDEX	GRANVILLE / AGNEAUX	02 99 50 94 24
SARL BOULAY FORMATION	ZA Carrefour des Biards	50540 ISIGNY LE BUAT	ISIGNY LE BUAT	02.33.60.67.81
AUTO-MOTO ECOLE DUCHET Mme Letouze	34 BIS RUE HENRI CORNAT	50 700 VALOGNES	VALOGNES	02.50.29.33.98
STAGE POINT DE PERMIS FRANCE	11 bis, rue Saint-Ferréol	13001 Marseille	SAINT LO	04.91.79.51.09
SARL Route et Formation - Gohel	54, rue du Maréchal Leclerc	50000 Saint-Lô	SAINT LO / COUTANCES	02.33.57.64.09
COACH PERMIS - M. BARRE	9, rue des charmes	50410 Percy	SAINT LO ST MARTIN DES CHAMPS	09 72 76 02 04
ID STAGES	190, rue Marcelle Isoard Oxydium	13290 Aix en Provence	CHERBOURG / ST LO	Pas de stages
France Prévention – M. JAMARD	57 Rue de la Pigacière	14000 Caen	COUTANCES / AVRANCHES	06.83.59.56.87
FRANCE STAGE PERMIS - M.SPORTICH	ZA Fontvieille	13190 Allauch	CHERBOURG / ST LO / AVRANCHES	09 72 10 27 72
ABAC - Mme COIRIER	17 Rue Camille Claudel	35250 Andouille Neuville	VILLEDIEU LES POELES	06.17.17.06.23
EDC DU 6 JUIN - Mme LAVILLE	35 Rue de Villedieu	50000 Saint Lo	SAINT LO	02.33.05.03.24

COMMENT RECONSTITUER VOTRE CAPITAL DE POINTS ?

EN ADOPTANT UN COMPORTEMENT RESPONSABLE AU VOLANT :

Vous retrouverez automatiquement et en totalité vos **12 points** si, **pendant 3 ans**, vous n'avez pas commis d'infraction entraînant un retrait de points.

EN EFFECTUANT UN STAGE DE SENSIBILISATION :

Vous récupérez **4 points** si vous suivez un stage de deux jours de sensibilisation à la Sécurité routière et aux enjeux d'une conduite responsable, dans la limite du plafond affecté à votre permis de conduire.

Vous pouvez suivre un stage tous les ans.

Les stages obligatoires ou volontaires sont payants (environ 230 €). Ils sont assurés par des organismes en grande majorité associatifs, contrôlés annuellement par les Préfets. Le paiement est destiné à couvrir les frais pédagogiques occasionnés aux centres agréés en charge de la formation.

Si vous souhaitez participer à un stage, vous devez vous adresser à un centre de formation des conducteurs infractionnistes. Vous trouverez, ci-dessus, la liste de ces centres agréés dans le département de la Manche, ainsi que leurs coordonnées.